



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

35^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE D'ORBEC/FRIARDEL-11/07/2021

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BOUCLES de SEINE, organisateur administratif,
avec le concours du SPORT AUTO ORBECQUOIS, organisateur technique Organisent le 11 JUILLET 2021
sous le patronage de la municipalité d'ORBEC/FRIARDEL.

Une compétition automobile régionale dénommée : **35^{ème} Course de Côte régionale d'ORBEC/FRIARDEL**
Cette compétition compte pour : **LA COUPE de FRANCE de la Montagne 2021 – Coëff. 1 -**

Pour le **CHAMPIONNAT DE LA LIGUE régionale du Sport Automobile de Normandie 2021.**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie sous le numéro 26 en date du 05/04/2021
et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 211 en date du 05/04/2021.

Organisateur technique

- Nom : Sport-Auto Orbecquois - Adresse : siège social Mairie d'Orbec – 14290 Orbec.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement
prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Marc Aubert	Licence n°13/11-4051
Commissaires Sportifs	M. Christian Bouchard	Licence n°13/11-35065
	M. Francis Helye	Licence n°13/05-1752
Directeur de Course	M. Didier Denis	Licence n° 13/18-162362
Directeur de course adjoint	M. Alain Ovieve	Licence n°13/18-196080
D.C. Pré-ligne	M. Roland Jamard	Licence n°13/11-30180
Président ASA Boucles de Seine	M. Martial Saussaye	Licence n°13/11-7658
Commissaires Techniques responsable	M. Jacques Salenne	Licence n°13/06-18219
	M. William Blot	Licence n°13/18-236179
	M. J. Michel Desse	Licence n°01/12-5538
Chargé de la mise en place des moyens	M. Olivier Bayeux	Licence n°13/11-108022
	M. Cyril Hoyer	Licence n°13/11-83217
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Michèle Pierre	Licence n°13/05-8342
Chargé des Commissaires de route	M. Xavier Lefebvre	Licence n°13/11-179223
Chronométrateur départ/Classements	M. Hervé Harel	Licence n°13/14-230034
Feux	M. Christian Beuve	Licence n°13/18-2783
Arrivée	M. Dominique Gaillard	Licence n°13/18-53250
Médecin	Dr. Anni Pithon	
Secrétariat engagements	Annick Salenne	Licence n°13/06-172493
	Christiane Desse	Licence n°01/12-152197
	Soizik Saussaye	Licence n°13/11-7662
	Chantal Cognin	Licence n°13/18-250363

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 06/07/2021 à 0 heure.

Publication de la liste des engagés le 07/07/2021 à 0 heure.

Vérifications administratives le **10/07/2021 de 14h30 à 18h00**, sous le chapiteau, Parc des Loisirs à Orbec et le **11/07/2021 de 8h00 à 9h**, même endroit.

Vérifications techniques le **10/07/2021 de 14h30 à 18h30**, sur la **D.519** entre : **l'entrée Parc des Loisirs et Ligne de Départ**, et le **11/07/2021 de 8h à 9h15**, face à l'entrée Parc des Loisirs sur la D.519

Briefing des commissaires le **11/07/2021 à 7h15**, sous chapiteau, parc des Loisirs, Orbec.

Essais non chronométrés le **11/07/2021 de 8h15 à 10h15**

Essai chronométré le **11/07/2021 de 10h30 à 12h15**

Briefing des pilotes le **11/07/2021 à 13h30**, par la direction de course au pied de la Côte, ligne départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **11/07/2021 à 12h30**, entrée Parc des Loisirs, panneau d'affichage.

Course

- 1^{ère} montée le 11/07/2021 à partir de 13h45
- 2^{ème} montée le 11/07/2021 à partir de 15h15
- 3^{ème} montée le 11/07/2021 à partir de 16h45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : Entrée Parc des Loisirs : 1/2h après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des coupes le 11/07/2021, ½ heure après la fin du régime de parc fermé.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **11/07/2021 à 9h00**, sous chapiteau, Parc des Loisirs.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **10/07/2021, de 14h30 à 18h00, et le 11/07/2021 de 8h00 à 9h**, sous chapiteau, Parc des Loisirs à Orbec.

Vérifications techniques le **10/07/2021 de 14h30 à 18h30**, sur la D.519 et le **11/07/2021 de 8h à 9h15**, face à l'entrée, Parc des Loisirs, sur la D.519.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Favril, 14290 – La Vespière

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 11/07/2021 à 9h15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **11/07/2021 à 9h15**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Cyril HOYER, Imprimerie Beau Soleil, Z.I. Beausoleil 14290 – La Vespière – Tél. 06.03.98.89.40, jusqu'au impératif 06/07/2021, 0 heure.

Les droits d'engagement sont fixés à 220 €, réduits à **110 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, et ayant joint leur règlement pour le **06/07/2021** à 0 heure, cachet de la poste faisant foi. **Aucun engagement ne sera pris en compte sans règlement (si règlement en espèces, joindre un chèque, celui-ci sera restitué)**

Les chèques seront libellés à l'ordre du : **SPORT-AUTO ORBECQUOIS**

 **Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à : 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte régionale d'Orbec/Friardel a le parcours suivant : départ sur la D.519 et arrivée sur la D.46. - La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D.519 au pied de la côte. **Arrivée** : sur la D.46.

Pente moyenne : 4,5% - Longueur du parcours : 1.500 m

Modalités de retour au départ : Route de course, sous les ordres de la Direction de Course.

Parc de départ : sur la D.519 - Parc d'arrivée : sur la D.46

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront le circuit de repli en convoi après s'être stationnés sur le côté, prêts pour un retour sur instructions de la Direction de Course.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur la D.519 dans la zone prévue à cet effet.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés et accessibles sur la D.519 à partir du **11/07/2021** à 9 h, **limité à 1 remorque et 1 véhicule d'accompagnement**, jusqu'au **11/07/2021**, 22 h.

Organisateur technique

Nom :

Adresse :

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition Internationale et nationale

Président du Collège des Commissaires SportifsM. Licence n° _____
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)M. Licence n° _____
M. Licence n° _____
M. Licence n° _____
M. Licence n° _____
M. Licence n° _____
M. Licence n° _____
Directeur de CourseM. Licence n° _____
Directeurs de Course AdjointsM. Licence n° _____

	M.	Licence n° _____
Commissaire Technique responsable	M.	Licence n° _____
Commissaires Techniques adjoints	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____
Médecin responsable	M.	Licence n° _____
Chargé de la mise en place des moyens	M.	Licence n° _____
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M.	Licence n° _____
	(M.	Licence n° _____
Chargé de presse	M.	Licence n° _____
Chargé des Commissaires de route	M.	Licence n° _____
Chronomètres	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____
Observateur	M.	Licence n° _____

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.	Licence n° _____
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____
Directeur de Course	M.	Licence n° _____
Directeur de Course Adjoint	M.	Licence n° _____
Commissaires Techniques (B au minimum)	M.	Licence n° _____
Chargé de la mise en place des moyens	M.	Licence n° _____
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M.	Licence n° _____
Chargé des Commissaires de route	M.	Licence n° _____
Chronomètres	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements leà heures.

Publication de la liste des engagés leà heures.

Vérifications administratives leà heures.

Vérifications techniques leà heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais leà heures.

Briefing des commissaires le..... àheures

Essais non chronométrés leà heures.

et lede à Heures.

Essais chronométrés leà heures.

Briefing des pilotes leà heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course leà heures.

Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) :

Course

- 1^{ère} montée le à partir de
- 2^{ème} montée le à partir de
- 3^{ème} montée le à partir de

Podium Championnat : leà heures.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d’être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
 PODIUM leà heures.

Remise des prix leà heures.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :
 le deà heures, lieu

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : leà heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le de..... à heures, lieu

Vérifications techniques le de..... à heures, lieu

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse

Taux horaire maximum de la main-d’œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d’homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l’heure de fermeture de contrôle soit le à heures.

A l’issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le à heures.

Pesage des voitures libre ou obligatoire (*préciser le lieu, la date et les horaires*

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l’organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

.....

..... jusqu'au à heures.

Les droits d'engagement sont fixés à €, réduits à €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable).....

Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de a le parcours suivant

La course se déroulera en montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ

Arrivée

Pente moyenne

Longueur du parcours

Modalités de retour au départ

Parc de départ (*lieu*)

Parc d'arrivée (*lieu*)

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à (préciser la répartition pour chacun des groupes).

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de heures, le

Les remorques devront être garées à

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé (*lieu exact*)

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications :
- pendant les essais et la course au parc départ
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu de à heures.

Téléphone permanence n°

Centre de secours le plus proche :

Lieu : Téléphone n°

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à (*lieu*) le de à heures.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : (classique ou aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture (*préciser si autorisé ou non – et si oui, indiquer le lieu*).

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces (répartition)

Coupes (répartition)

Préciser si les prix en espèces sont ou non cumulables

La remise des prix se déroulera le àheures.